

## DÉCISION MUNICIPALE

2024- 045

Service : Finances – commande publique  
Références : LD

**Objet : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA TOUR A PLOMB DE COUËRON**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

**Vu** les articles L.2124-1 et R.2124-1 à R.2124-2 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;

**Vu** la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

**Considérant** la consultation lancée en procédure d'appel d'offres ouverte relative à l'accord-cadre de contrôle et maintenance des aires de jeux de la ville de Couëron ;

**Considérant** l'avis d'appel public à la concurrence paru le 25 décembre 2023 au BOAMP ;

**Considérant** les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres ;

### décide

**Article 1 :** De signer l'acte d'engagement au marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Tour à Plomb de Couëron avec l'entreprise Antak Architecture pour un montant de 180 000€ HT incluant la prestation supplémentaire éventuelle OPC (opération de pilotage et coordination).

**Article 2 :** D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville

**Article 3 :** La présente décision sera publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Couëron, le 18.04.2024

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 22/04/24 au 22/06/24 Transmise en Préfecture le : 18/04/2024